

Violences pédocriminelles et inceste: le gouvernement veut mieux dépister, soigner, réprimer

Paris, 25 janv. 2021 (AFP) -

Des psychothérapies mieux prises en charge, un dépistage amélioré à l'école, une évolution du code pénal: face à la vague de témoignages et l'émoi déclenché par le livre de Camille Kouchner, l'exécutif a dévoilé de premières mesures très attendues par les associations pour mieux lutter contre la pédocriminalité et l'inceste.

"On vous écoute. On vous croit", a déclaré samedi Emmanuel Macron aux victimes de violences sexuelles dans l'enfance, avant de détailler sur les réseaux sociaux une série de mesures.

* Coût des soins psychologiques Les "soins psychologiques des enfants victimes de violences sexuelles seront remboursés", a annoncé le chef de l'État.

Une mesure saluée par les associations car certaines victimes "n'ont pas les moyens" de suivre une psychothérapie, observe Pascal Cussigh, du Collectif pour l'enfance.

Dans les faits, une telle prise en charge par la Sécurité sociale est déjà possible mais seulement dans les centres médico-psychologiques (CMP, souvent saturés) ou à l'hôpital. "C'est un dispositif peu connu et peu appliqué", déplore Patrick Loiseleur, de Face à l'inceste. "Beaucoup de survivants de l'inceste sont très démunis, ils passent parfois des mois et des années avant d'obtenir un rendez-vous", ajoute ce responsable associatif.

Concrètement, la prise en charge pourrait être étendue aux consultations chez les psychologues libéraux, a précisé à l'AFP le cabinet du secrétaire d'Etat à l'Enfance Adrien Taquet. Cette réflexion est menée avec le souci d'éviter de créer des "inégalités" entre les patients - en fonction du type de violences subies, par exemple - et de garantir la compétence des psys dont les consultations seraient remboursées.

* Dépistage à l'école "Deux rendez-vous de dépistage et de prévention contre les violences sexuelles faites aux enfants - l'un au primaire, l'autre au collège - seront mis en place pour tous, dans le cycle de visites médicales obligatoires existantes", a promis samedi Emmanuel Macron.

Cette question est importante car "l'école est l'un des premiers lieux" de repérage des atteintes sexuelles, observe M. Loiseleur, pour qui il faut instaurer un "dépistage actif, sans attendre que l'information vienne à vous". "Quand on intervient dans les écoles, pour faire de la prévention auprès des élèves, très souvent cela libère la parole, et on a des enfants qui se confient à leur professeur dans les jours suivants", raconte-t-il.

Mais le dispositif ne pourra reposer sur les seuls médecins scolaires car leurs effectifs ont été largement réduits ces dernières années, ainsi que le nombre de consultations obligatoires pour chaque élève, observe le Dr Jocelyne Grousset, du syndicat SNMSU Unsa Éducation.

"On a détricoté le suivi des enfants à l'école primaire", déplore ce médecin, pour qui le dépistage doit relever d'un "travail pluri-professionnel, en réseau".

La tâche pourrait aussi incomber aux infirmières scolaires, ou encore aux associations. Il ne s'agit donc "pas forcément de créer de nouveaux rendez-vous" pour les élèves, mais de faire en sorte que "dans ceux qui existent déjà, on soit sûr qu'un temps soit consacré à la détection des violences" sexuelles, a expliqué le cabinet de M. Taquet.

* Évolution de la loi Le gouvernement a ouvert lundi une consultation visant à "renforcer la loi pour mieux punir les auteurs", notamment en étudiant l'hypothèse de rendre imprescriptibles les crimes sexuels sur enfants. La prescription, d'abord de 10 ans à compter de la majorité de la victime, a été étendue à 20 ans en 2004 puis 30 ans en 2018, mais ces réformes ne sont pas applicables aux faits déjà prescrits.

"Le premier complice des agresseurs sexuels, c'est le silence", observe Pascal Cussigh. Or, "par le système de prescription, on contraint à nouveau la victime au silence, c'est d'une violence inouïe".

Par ailleurs, la concertation doit faire en sorte qu'"il ne soit plus possible d'entendre qu'un enfant consent à une relation sexuelle avec un adulte", selon le cabinet de M. Taquet.

Cette question du non-consentement est justement au cœur d'une campagne lancée la semaine dernière par "Face à l'inceste". Un enfant victime y explique vivre "deux cauchemars" et renvoie dos à dos son agresseur et le juge



PAYS :France
SURFACE :103 %
PERIODICITE :Quotidien



► 25 janvier 2021 - Edition Fil Gen

qui lui demande "es-tu seulement sûr d'avoir dit +non+ ?".
ab/lum/rhl

Afp le 25 janv. 21 à 19 27.